

Commentaire – Berne, le 27 octobre 2025

Mesures de maîtrise des coûts : l'efficacité par la qualité

La FMH salue les mesures élaborées en commun lors de la table ronde « Mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé » (cf. [Communiqué de presse du Département fédéral de l'intérieur, 27 octobre 2025](#)). Le compromis trouvé montre que seul le dialogue entre tous les acteurs du secteur permet à des solutions viables de voir le jour. Le corps médical apportera sa contribution à la mise en œuvre, toujours dans le but de garantir des soins de qualité et accessibles aux patientes et aux patients.

Une des mesures centrales porte sur le renforcement du virage ambulatoire. Face à la pénurie de personnel qualifié, il est essentiel que les ressources disponibles soient utilisées de manière ciblée et efficace. C'est précisément ce que propose le virage ambulatoire, qui est non seulement indiqué sur le plan économique mais permet aussi d'améliorer la qualité des soins. Pour que ce transfert des coûts de l'hospitalier vers l'ambulatoire ne soit pas à la seule charge des payeurs de primes et ne vienne pas accentuer encore davantage la pression sur les fournisseurs de prestations ambulatoires, la mise en œuvre du financement uniforme des prestations (« EFAS ») s'avère indispensable. Or celui-ci n'entrera en vigueur qu'à partir de 2028. À l'instar du Conseil fédéral, la FMH est d'avis que les fournisseurs de prestations ambulatoires ainsi que les cantons dans lesquels le virage ambulatoire est déjà bien avancé ne doivent pas être pénalisés. En outre, le corps médical ne peut soutenir les mesures décidées que si celles-ci ne se retournent pas contre les fournisseurs de prestations ambulatoires lors de l'introduction de la nouvelle structure tarifaire, qui exige une neutralité dynamique des coûts mais aussi un plafond de 4 %. Pour cela, le Conseil fédéral doit apporter des garanties juridiquement contraignantes.

Pour la FMH, un grand potentiel de maîtrise des coûts réside également dans la promotion de la « smarter medicine ». Cette initiative permet aux médecins de fournir des traitements efficaces et adéquats tout en évitant les prestations inutiles et inefficaces, contribuant ainsi à réduire les soins excessifs et inappropriés et à renforcer la qualité. La FMH s'engage depuis longtemps déjà en faveur de cette initiative et prévoit d'informer ses membres de manière encore plus ciblée et d'intégrer ces mesures dans les conventions qualité.

Parler des coûts des soins de santé implique cependant aussi de ne jamais perdre de vue leur valeur ajoutée : en Suisse, les soins médicaux sont d'une grande qualité et contribuent largement à la qualité de vie de la population. Cette qualité de vie n'est pas seulement bénéfique à l'échelle de chaque personne, mais elle joue aussi un rôle fondamental dans la bonne santé de notre économie. Dans ce sens, l'efficacité ne doit pas être une fin en soi ; elle doit servir la qualité. Et ce dont nous avons avant tout besoin pour offrir des soins médicaux efficaces et de grande qualité, ce sont des professionnelles et professionnels de santé qualifiés en nombre suffisant et disposant de suffisamment de temps pour leurs patientes et leurs patients.

Renseignements

FMH, Politique & communication, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.